



AvanceRapide

OPTIMISATION D'ENTREPRISES,
SUPPORT AUX DIRECTIONS GÉNÉRALES

OFFRE THÉMATIQUE

RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données



Vous faites **moins de 500 millions d'euro de chiffre d'affaire** ? Vous encourez jusqu'à **20 millions d'euro d'amende** (Si vous faites plus de 500 MEUR alors c'est jusqu'à 4 % de votre CA mondial). A quel titre ? Non conformité au règlement 2016/679 de l'union européenne, dit « Règlement Général sur la Protection des Données ».

La conformité à ce règlement est **obligatoire depuis le 25 mai 2018** et même si elle peut être relativement simple, elle ne va pas « de soi » et ne se limite pas à une mention de « Politique de confidentialité » sur votre site internet.

Mais au delà de la sanction légale c'est probablement la sanction professionnelle qui est la plus à craindre. En effet, obligation est faite aux donneurs d'ordre de s'assurer que leurs fournisseurs sous-traitants sont compatibles RGPD. **Le risque est la perte de marchés et donc du chiffre d'affaire correspondant faute de conformité** si votre activité est en B2B. Quand aux entreprises B2C, la sanction est celle de l'opinion.

Mais au fait, êtes-vous concerné par le RGPD ? Au sens du règlement, une donnée personnelle est une donnée relative à une personne, un individu. **Une adresse mail professionnelle est une donnée personnelle**. Quant à un traitement, **un simple stockage dans votre carnet d'adresse, papier ou électronique, constitue un traitement** au sens du règlement. Donc oui, sans réserve, vous êtes concerné par le RGPD.

L'offre thématique modulaire RGPD d'AvanceRapide a été spécifiquement **dimensionnée pour les PME et TPE**. Elle leur permet de fournir une réponse adaptée à leur taille à cette contrainte potentiellement létale.

Module 1 : Audit et diagnostic

Après entretiens en face à face et analyse documentaire de votre structure, nous vous livrons un rapport sur le niveau de conformité ou non-conformité de votre entreprise et le cas échéant une liste de recommandations pour la rendre acceptable relativement au RGPD.

Module 2 : Mise en conformité

Conduite sous votre autorité des mesures correctives à prendre au sein de votre entreprise pour la rendre conforme au RGPD.

(Le module 1 est prérequis pour le module 2)

Tarif :

Le tarif est fonction de la complexité de l'adéquation de votre structure existante au RGPD. Un devis précis est bien évidemment fourni préalablement à toute intervention. Il suffit de quelques minutes et quelques questions sur votre entreprise pour l'établir.

A titre indicatif, pour une TPE dont l'activité principale n'est pas le traitement de données sensibles le montant s'établit à partir de **600 EUR HT pour le module 1 et 900 EUR HT pour le module 2**.

